



Conseil consultatif régional pour les eaux occidentales septentrionales

Groupe de travail 3 (Manche - VIId) BEC BILBAO

Mercredi 17 avril 2013
16h00-18h00

Président: Daniel Lefèvre
Rapporteur: Jim Portus

1. Accueil

Le président a accueilli les membres, les observateurs et les invités à Bilbao à la réunion du groupe de travail 3 du CCREOS. La liste des participants est jointe en annexe (Annexe I).

- Des excuses ont été reçues de la part de Caroline Gamblin (CNPMEM), Victoria Beaz (EBCD), Jeremy Percy (NUTFA) et Dominique Thomas (CME).
- Présentations : Tour de table.
- Adoption de l'ordre du jour : L'ordre du jour a été adopté sans changements ni ajouts.
- Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (Paris, 30 janvier 2013) :
Le procès-verbal de la réunion a circulé parmi les membres du GT3 avant la réunion et été approuvé sans changements.

2. Examen de l'impact du plan de reconstitution du cabillaud (PRC) sur la zone CIEM VIId :

En l'absence de Caroline Gamblin, le rapporteur, Alexandre Rodríguez et Daniel Lefèvre ont présenté ce point conjointement.

Contexte :

Il a été rappelé aux participants que le cabillaud VIId est traité dans le cadre du cabillaud IV et que les considérations en matière de gestion sont identiques à celles des zones VI et VIIa. Suite aux ateliers et discussions précédents lors de la réunion de Paris, deux lignes d'action ont été identifiées. La première visait à produire un document proposant des améliorations pour la mise en œuvre du règlement CE N°1342/2008. Ceci a été soumis à la Commission et envoyé en copie à Diane Dodds MPE pour le comité européen de la pêche.

Daniel a noté qu'une des actions en cours vise à reprendre les discussions avec la Commission et à proposer le développement d'une approche de gestion spécifique pour VIId, incluant les mesures techniques et la gestion séparée du cabillaud IV – ce travail est en cours.

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS

Manche VIId

Bilbao, 17 avril 2013

1 de 9



Il a été précisé que bien que l'effort par navire soit le même dans chacune des zones IV et VIIId, les quotas ne sont pas égaux par état membre dans le cadre de la stabilité relative de la PCP. Ainsi, chaque zone du stock devrait être traitée séparément.

Action:

Les membres ont convenu qu'il vaut mieux poursuivre ce travail dans les principaux groupes de travail du stock.

3. Espèces non soumises à un quota

3.1 Présentation du projet ACRUNET sur le tourteau

Le président a présenté ce point et souligné que le tourteau se trouve dans une situation particulière eu égard à l'effort de pêche, identique à la pêche de la coquille Saint-Jacques. Il a accueilli Norah Parke de KFO, qui a donné une présentation de la portée, des objectifs et du calendrier du projet. La présentation de Mme Parke peut être consultée sur le site web du CCREOS¹

Discussion autour de la table

Daniel Lefèvre a précisé que le tourteau est un produit important d'un point de vue économique— c.-à-d. commercialisation, emploi et marketing. Cependant, tandis que la production augmente, le marché est confronté à des problèmes et les prix ont chuté. Depuis de nombreuses années, des discussions amicales ont lieu avec les secteurs du Royaume-Uni et ont donné lieu à des accords de cohabitation. La plupart des problèmes économiques sont dus au manque de réglementation de la production et de la gestion.

Bien que les participants soient en général d'accord avec les intentions et le but d'ACRUNET, un certain nombre ont avancé que la réglementation de la production et du marché n'a pas reçu suffisamment d'attention.

Norah Parke a convenu que la gestion est le plus grand problème et a amené le sujet à la surface. L'excès de capacité et d'effort est inquiétant, certainement en Irlande et au Royaume-Uni. Cependant, le passage d'un accès presque libre à une production et un accès au marché limités pourrait priver certaines personnes de leur gagne-pain. Il est nécessaire de contrôler l'accès avec prudence.

¹ www.nwwrac.org/admin/publication/upload/ACRUNET_Project_NWWRAC_Bilbao_WG3_April2013_NP.pdf

Les participants ont exprimé de nombreux commentaires variés et se sont montrés fortement en faveur du projet et de ses intentions; pour atteindre une connaissance commune des problèmes et convenir de la gestion contrôlée de ce stock. Une approche progressive et incrémentielle a été proposée dans un contexte régional.

Action: Le CCR EOS va conserver le dynamisme et maintenir la communication avec l'ACRUNET.

3.2. Recommandation du CIEM et propositions de la Commission sur les mesures de gestion du bar et d'autres espèces

Robert Griffin, le représentant de la Commission, a déclaré que l'application de TAC et quotas à la dorade ou au rouget barbet ne fait l'objet d'aucune proposition. Le bar a été étudié pour les TAC et quotas et les états membres et les experts scientifiques vont se rencontrer en mai pour approfondir les discussions. La Commission devrait avoir publié en septembre pour que toutes les nouvelles espèces entrent dans le système de TAC et quota pour 2014.

Barrie Deas a remis en question la valeur d'un TAC qui ne s'appliquerait qu'à une partie de la mortalité par pêche, en raison de la proportion élevée de participation du secteur de la pêche récréative. Avec la venue des obligations de débarquement et l'approche RMD de la pêche, il faut se demander si la façon habituelle de gérer les stocks à l'aide de TAC sera viable, pour peu qu'elle l'eut été. Bon nombre préféreraient simplifier le système de TAC plutôt que d'ajouter de nouvelles espèces à la liste. Les stocks connus sous le nom de stocks « à quota limitant » présentent déjà certaines difficultés.

Laurent Markovic (DG MARE) a révélé qu'une réunion d'experts du bar aura lieu mi-mai. Des difficultés sont anticipées eu égard à la décision d'un TAC pour le bar. La nouvelle interdiction de rejets de la PCP ne s'appliquera peut-être qu'à certaines espèces, il n'est donc pas certain qu'elle s'applique au bar.

4. Gestion de la pêche de la coquille Saint-Jacques et effort dans les eaux occidentales septentrionales

4.1. Procès-verbal de la réunion des industries de pêche britannique et française sur le régime d'effort pour la CSJ en Manche

Daniel Lefèvre a présenté ce point et Jim Portus a donné quelques renseignements sur le contexte.

Une réunion bilatérale a été organisée à Paris en septembre 2012 afin de discuter d'un éventuel échange d'effort en kilowatts jours contre la fermeture de zones en Manche. Les discussions n'ont pas abouti lors de cette réunion. Les français via le CNPMEM ont transmis leurs propositions fermes aux anglais par courrier en janvier 2013.



L'association britannique pour la coquille Saint-Jacques a fait ses propres propositions. En outre, lors de la conférence Manche centrale pour la résolution des conflits relatifs aux engins, des suggestions ont été faites selon lesquelles certaines zones en VIIe pourraient être réservées aux engins passifs français afin de faciliter les négociations bilatérales relatives à l'échange.

Une nouvelle réunion est programmée entre les différentes parties.

Action:

Les représentants vont informer le CCREOS des conclusions de la réunion multilatérale Royaume-Uni-FR-IRL sur une approche partagée de la gestion de la coquille Saint-Jacques dans la Manche, incluant des négociations sur les fermetures saisonnières de zone et les kilowatts-jour. Le Royaume-Uni a présenté un document avant une réunion qui devrait avoir lieu avec l'industrie française de la pêche à Portsmouth avant le 15 mai, c.-à-d. le début de la fermeture saisonnière. Des invitations seront envoyées à l'Irlande/Eire et à la Belgique.

La réunion tentera d'obtenir un accord à l'amiable et sollicitera le soutien des administrations nationales en vue de la signature d'un accord formel entre les états membres. La proposition impliquerait un transfert de l'effort français relatif à la coquille Saint-Jacques au Royaume-Uni en échange pour les fermetures.

4.2. Demande d'amendement du Règlement CE N° 850/1998 pour la seiche

Jim Portus a confirmé que le courrier du CCREOS a été adopté et soumis à la Commission par le secrétariat avant la réunion (15 avril). Le courrier sollicite l'amendement de l'article 10(b) du règlement N° 850/98 eu égard au pourcentage de prises accessoires de « mollusques » (seiche) capturés en prises accessoires lors du dragage de coquilles Saint-Jacques.

5. Insuffisances de données pour l'évaluation des stocks

Nous avons manqué de temps pour débattre ce point.

6. Mise à jour sur la procédure des aires marines protégées (AMP) dans les eaux britanniques : Manche

Le Président a demandé au représentant du JNCC, Declan Tobin, de donner une brève mise à jour de la situation relative aux zones marines de conservation dans la Manche. Il a également demandé la correction de deux lignes juridictionnelles dans les zones nommées Aurelie et Garnesse situées près de l'île de Jersey et des îles anglo-normandes de la Manche – ces zones sont dans les eaux françaises et non britanniques, la ligne doit donc être corrigée conformément.

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS

Manche VIIde

Bilbao, 17 avril 2013

4 de 9

Le présentateur du JNCC a déclaré ne pas être au courant de cette situation et que si cela s'avère exact, il y sera remédié. Il a demandé au président ou à tout membre du GT3 d'envoyer une proposition formelle par écrit si possible. Il a également précisé que toutes ces cartes sont officielles.

M. Tobin a noté que la consultation publique lancée par le DEFRA a pris fin au mois de mars mais les représentants de l'industrie de la pêche espagnole, française et belge ont fourni une réponse dans les délais impartis.

Il a également souligné l'influence de la campagne télévisée de Hugh : « Fish Fight » et le soutien important du public pour un nombre croissant de AMP. Il s'agit d'un sujet important au Royaume-Uni en ce moment (par ex. : il existe une autre campagne intitulée « 127 »).

M. Tobin a annoncé que le DEFRA rédigera bientôt sa proposition mais qu'il n'y a toujours pas de calendrier fixé.

Commentaires des participants

Jim Portus a annoncé que la consultation britannique est terminée. Les Français quant à eux ont suffisamment de ZMC. Il a précisé qu'il espère qu'ils ont une dimension internationale au même titre que le Royaume-Uni.

Action :

Aucune action n'est requise.

7. Questions diverses

Le Président a proposé au CCREOS d'approuver un courrier en soutien au projet ACRUNET de la conférence Manche centrale qui a été téléchargé comme document sur le site de la réunion.

Jim Portus a déclaré que le SWFPO n'est pas en position d'accepter, car ils n'ont pas été informés suffisamment avant la réunion. Il a précisé que son organisation ne représente pas de flottille de pêche des crustacés.

Eibhlín O'Sullivan a également exprimé son souhait de débattre de cette proposition au sein de l'organisation qu'elle représente avant d'approuver le courrier.

Compte tenu des commentaires qui précèdent, le président a décidé de supprimer cette proposition.



8. Résumé par le président des actions et proposition devant être soumises au comité exécutif en vue de leur adoption

Le Président a passé en revue la liste d'actions convenues comme indiqué dans chacun des points qui précèdent, et remercié tous les participants, les interprètes pour leur travail et le gouvernement basque et le BEC d'avoir accueilli la réunion.

La réunion s'est terminée à 18h25

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS

Manche VIIde

Bilbao, 17 avril 2013

6 de 9

ANNEXE I. LISTE DES PARTICIPANTS

<u>MEMBRES</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Daniel	Lefèvre	CNPMEM Basse Normandie – Président GT3
Jim	Portus	South West Fish Producers’ Organisation – Vice-président et Rapporteur GT3
Bertie	Armstrong	Scottish Fishermen’s Federation
Jacques	Bigot	CFTC - ETF
Richard	Brouzes	Copeport Marée OPBN
René-Pierre	Chever	CDPMEM Finistère
John	Crudden	European Anglers Alliance
Bruno	Dachicourt	France Pêche Durable et Responsable
Barrie	Deas	National Federation of Fishermen's Organisations (NFFO)
Thomas	Diaz	Pêcheurs de la Manche et d’Atlantique (PMA)
Paul	Francoise	Fédération Française des Syndicats Professionnels Maritimes (FFSPM)
André	Gueguen	Organisation des Pêcheries de l’Ouest Bretagne (OPOB)
John	Lynch	Irish Fishermen’s Organisation
Jennifer	Mouat	Scottish White Fish Producers’ Association (SWFPA)
Delphine	Roncin	CRPMEM Nord / Pas de Calais / Picardie
Paul	Trebilcock	Cornish Fish Producers’ Organisation
Caitlín	Uí Aodha	Irish South & East Fish Producers Organisation

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS

Manche VIIde

Bilbao, 17 avril 2013

7 de 9

<u>OBSERVATEURS</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Alan	Coghill	Scottish Fishermen's Federation (SFF)
Grant	Fulton	European Fisheries Control Agency (EFCA)
Marc	Ghiglia	Président AG CCREOS / UAPF
Robert	Griffin	DG MARE –Commission européenne
Laurent	Markovic	DG MARE –Commission européenne
Rémi	Méjécaze	Direction des Pêches – Administration Française
Norah	Parke	KFO / ACRUNET Project - Présentateur
Jacques	Pichon	Association Nationale des Organisation des Producteurs (ANOP)
Brendan	Price	Consultant Faune et flore
Declan	Tobin	Joint Nature Conservation Committee - Royaume-Uni
Hilde	Vanhaecke	ILVO
Johnny	Woodlock	Irish Seal Sanctuary

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS

Manche VIId

Bilbao, 17 avril 2013

8 de 9



<u>SECRETARIAT DU CCREOS</u>		
<u>Prénom</u>	<u>Nom</u>	<u>Organisation</u>
Conor	Nolan	Secrétaire exécutif
Alexandre	Rodríguez	Adjoint exécutif – Politique et Information
Joanna	McGrath	Adjoint exécutif – Administration Finances

Réunion du groupe de travail 3 du CCREOS

Manche VIIde

Bilbao, 17 avril 2013

9 de 9